



2016-12-192 **PROVINCE DE QUÉBEC**
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **12 décembre 2016** à 19 h heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Pascal Lessard
Siège #3 - Jean-Marie Dionne
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Geneviève Dallaire

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante.

Mme Chantale Gareau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 5 décembre 2016 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Pascal Lessard et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement

2016-12-193 **2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2017 de cette municipalité

2016-12-194 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SESSION
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2016-12-195 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2017, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal.

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne appuyé par monsieur Louison Busque et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Philibert;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2017 prévoyant;

REVENUS

Taxes foncières :	340 630 \$
Paiement tenant lieu de taxes:	400 \$
Autres revenus:	53 720 \$
Revenus de transferts:	159 104 \$
Appropriation au surplus:	47 788 \$
Total :	601 642 \$

DÉPENSES

Administration générale:	122 392 \$
Sécurité publique:	75 599 \$
Transport:	132 913 \$
Hygiène du milieu:	61 065 \$
Aménagement, urbanisme :	1 500 \$
Loisirs et culture:	59 550 \$
Dépenses en immobilisation:	148 623 \$
Total :	601 642 \$

Adoptée unanimement

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2016-12-196 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h20

Jean-Guy Plante, maire

Chantale Gareau, dir. gén. & sec. trés.